

Pour Chrystelle et Sébastien Rambert, tous deux indépendants et contraints de stopper leur activité depuis mi-mars, le coup est rude.

La grande inquiétude des indépendants

Ils sont près de 5 millions en France à redouter les conséquences de l'épidémie sur leurs petites entreprises. Si les aides de l'Etat ont pu être un amortisseur, tous s'accordent à dire que ce ne sera pas suffisant.

PAR DAVID CHARPENTIER

ILS SONT COIFFEURS, artisans, kiné ou restaurateurs et représentent près de 5 millions de travailleurs en France. Loin du salariat classique, les indépendants (3,2 millions) et les autoentrepreneurs (1,7 million) reçoivent de plein fouet les conséquences économiques du confinement qui fragilisent leur microentreprise. Les aides débloquées en urgence (Fonds de solidarité, prêts garantis) et les reports de charges ont servi d'amortisseur.

C'est ce que confirme Marie-Line Leeder depuis son salon de coiffure de Nandy en Seine-et-Marne, fermé depuis le 17 mars. « Heureusement que les aides sont là, mais elles n'ont servi qu'à payer le salaire de mars de ma salariée que j'avais embauchée en septembre et à couvrir la moitié des charges. Je ne me suis pas versé de salaire. C'est dur. On crée de l'emploi et on a un peu le sentiment d'être oublié. »

La crainte de faillites malgré les aides

Petit à petit, les secteurs s'organisent. En milieu de semaine, l'Assurance maladie a volé au secours des dentistes et d'autres professions médicales indépendantes, dont les

cabinets sont restés fermés, en mettant en place un acompte pour couvrir un quart des charges fixes.

Les sommes globales allouées par l'Etat aux entreprises toutes tailles confondues sont colossales – 7 milliards d'euros pour le Fonds de solidarité (qui a déjà versé près de 22 milliards) et 22 milliards à travers des prêts garantis – mais pourraient se révéler insuffisantes pour éviter la faillite à de nombreuses TPE (très petites entreprises).

« Le chômage partiel n'est d'aucun secours »

C'est ce que redoute Jean-Luc Flabeau, le président de la Fédération d'experts-comptables et commissaires aux comptes de France (ECF) : « Les aides ont joué leur rôle, mais elles ne permettent pas d'appréhender toute la complexité du statut d'indépendant. La mesure de chômage partiel par exemple n'est d'aucun secours dans un secteur où 1 million d'entrepreneurs travaillent seuls. »

Le spécialiste, qui avait déjà alerté dans nos colonnes sur la difficulté pour sa clientèle à remplir les conditions pour bénéficier du prêt garanti par l'Etat (PGE), s'inquiète pour les mois à venir. « Dans mon cabinet, j'ai des situations inquiétantes. Les reports de charges me font craindre ce que j'appelle le mur de la dette. Ces TPE n'auront pas les capacités à l'automne ou plus tard de rembourser. »

Pour Jean-Luc Flabeau, il faut donc prolonger et majorer si possible l'aide de 1 500 € pour les mois de mars et d'avril destinée aux

indépendants, TPE ou professions libérales ayant un chiffre d'affaires inférieur à 1 million d'euros et un bénéfice annuel imposable inférieur à 60 000 €. Une aide qui peut être complétée jusqu'à 5 000 € par les régions.

Vers une prolongation du fonds de solidarité ?

« L'Etat n'a pas le choix s'il veut éviter un effet domino, avec à la clé une paupérisation brutale de ces chefs d'entreprise qui sont sans couverture ni filet », estime Jean-Luc Flabeau. Les restaurateurs, dont la date de reprise n'est pas encore connue, ou les métiers du tourisme sont particulièrement exposés.

Une prolongation du Fonds de solidarité, la Fédération nationale des auto et microentrepreneurs (FNAE) milite également pour. Dans une enquête auprès de ses adhérents pour mesurer l'impact du Covid-19 et à laquelle 2 329 personnes ont répondu, ils sont plus des deux tiers à l'appeler de leurs vœux. D'après le sondage, 40 % des sondés ont perçu une aide du Fonds de solidarité en mars et 60 % l'attendaient en avril.

Selon Frédérique Louis, la déléguée générale de la FNAE, 204 000 microentrepreneurs auraient déposé une demande d'aide, tout en déplorant là aussi les tracas administratifs qui révèlent « une méconnaissance de notre spécificité ». « Il y a une réelle volonté de s'adapter aux nouvelles règles pour tous ces chefs d'entreprise, assure-t-elle. On va d'ailleurs les aider en mettant au point un document pratique avec toutes les recommandations post-Covid. »

« CÔTÉ FINANCES, ON EST RINCÉS »

CHRYSTELLE ET SÉBASTIEN RAMBERT
PODOLOGUE
ET KINÉ-OSTÉOPATHE

ALORS que s'ouvre la huitième semaine de confinement, Chrystelle et Sébastien Rambert accusent le coup. Le couple de podologue-kiné-ostéopathe sort rincé financièrement d'un épisode qu'ils n'ont « pas vu venir » et qui les a contraints, comme tant d'autres, à l'arrêt de leur activité du jour au lendemain.

Podologue depuis vingt-deux ans à Cusset (Allier), Chrystelle a dû piocher dans une partie de son épargne pour faire face à ses traites.



« J'avais déjà contracté trois prêts pour financer des achats de matériel et je ne souhaitais pas repousser en septembre le paiement de mes charges sociales Urssaf ou des cotisations retraite (Carpimko). La possibilité nous a été donnée de reporter, mais cela n'aurait fait que repousser le problème. »

Pour l'aider à passer le cap, la quadragénaire a bien pu percevoir les indemnités journalières pour garde d'enfants de moins de 16 ans (72 € par jour). « Mais, comme mon mari est aussi professionnel libéral, indique-t-elle, nous avons dû nous partager le nombre de jours de garde car on ne pouvait pas être deux à percevoir cette aide. On a fait moitié-moitié. »

Une aide qui est loin de combler la perte d'exploitation de l'ensemble des deux

activités, mais heureusement, depuis le 27 avril, Sébastien a pu reprendre doucement son activité de kiné-ostéopathe. « J'ai rouvert avec toutes les règles sanitaires nécessaires, bien sûr », précise-t-il.

De lourdes pertes qui seront dures à amortir

A l'inverse de la stratégie adoptée par sa femme, Sébastien Rambert a contacté sa banque dès le 18 mars pour demander un prêt. « Je n'avais pas la trésorerie pour faire face. Je suis moins fourni qu'elle », sourit-il. Il faudra sans nul doute plusieurs trimestres aux deux travailleurs indépendants pour combler les pertes liées à l'épidémie.

Si le couple comprend les raisons sanitaires qui ont conduit au confinement, il regrette le manque de pugnacité de leurs ordres respectifs à les

204 000
MICRO-
ENTREPRENEURS
ONT DÉJÀ DÉPOSÉ
UNE DEMANDE
D'AIDE

ENQUÊTE

Dans les PME, la hantise du dépôt de bilan

Une enquête lancée par l'observatoire Amaroq et le LabEx Entreprendre, au sein de l'université de Montpellier (Hérault), dressait l'état de santé de l'entrepreneuriat français un mois après le début du confinement.

Entre le 15 et le 22 avril dernier, 1925 petits patrons ont répondu à plus de cent questions. « La peur de déposer le bilan est aussi importante dans l'esprit des entrepreneurs que celle de contracter le virus. 30,5 % des PMistes (NDLR : patrons de PME) redoutent d'affronter